

2010: SB2

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Directrices et directeurs de l'éducation
Responsables des affaires scolaires

EXPÉDITRICE : Nancy Whynot
Directrice
Direction des programmes d'immobilisations

DATE : le 15 janvier 2010

OBJET : **Mises à jour sur les immobilisations**

La présente a pour but de fournir aux conseils scolaires une mise à jour sur divers points touchant les immobilisations, à savoir :

1. Nouvelles mesures de reddition de comptes sur les projets d'immobilisations
2. Processus de conclusion du programme d'immobilisations relatif à la réduction de l'effectif des classes au primaire
3. Nouveau modèle d'analyse financière des immobilisations
4. Mise à jour du système d'inventaire des installations scolaires (SIIS)
5. Règlement de l'Ontario 444/98 «Aliénation de biens immeubles excédentaires»
6. Démolition d'une installation scolaire - Rappel
7. Site Web public du ministère de l'Énergie et de l'Infrastructure « Revitalisation de l'infrastructure de l'Ontario »
8. Programme d'efficacité énergétique et de l'énergie renouvelable
9. Contacts

1. Nouvelles mesures de reddition de comptes sur les projets d'immobilisations

Comme nous l'avons annoncé dans la **note de service 2009 : SB32**, de nouvelles mesures de reddition de comptes sur les projets d'immobilisations s'appliquent depuis le 1^{er} novembre 2009. Comme vous le savez, depuis le 12 juin 2006, le ministère de l'Éducation demande aux conseils scolaires d'obtenir l'approbation de la ministre d'effectuer un transfert de réserves avant d'entreprendre des projets d'immobilisations importants. Cette approbation est l'occasion de vérifier que les conseils scolaires ont la capacité financière suffisante pour entreprendre de nouveaux projets d'immobilisations. De plus, le groupe d'experts et d'autres ont recensé de bonnes pratiques que les conseils scolaires devraient adopter pour la planification et la construction de nouveaux projets d'immobilisations.

Par conséquent, le Ministère a apporté au processus actuel les modifications indiquées à l'annexe A. Nous encourageons les conseils scolaires à communiquer avec leur analyste des immobilisations pour obtenir des détails sur ces nouvelles mesures de reddition de comptes.

2. Processus de conclusion du programme d'immobilisations relatif à la réduction de l'effectif des classes au primaire

Comme nous l'avons annoncé dans la **note de service 2009 : B9**, le Ministère planifie de conclure le programme d'immobilisations relatif à la réduction de l'effectif des classes au primaire (RECP) et d'en rendre compte. Par conséquent, il est en train de travailler avec les conseils pour confirmer :

- Les projets d'immobilisations et les dépenses relatifs à la RECP qui sont terminés et entrés dans le SIIS et/ou enregistrés dans le SIFE.
- Les dépenses en immobilisations au titre de la RECP qui doivent être financées à long terme par la prochaine émission de débentures de l'OOF.
- Les projets d'immobilisations au titre de la RECP planifiés par les conseils scolaires, notamment l'échéancier et le montant du financement de la RECP à utiliser.

Ce processus devrait être achevé d'ici la fin janvier. Les décisions finales seront communiquées aux conseils scolaires suite à l'achèvement de ce processus.

3. Nouveau modèle d'analyse financière des immobilisations

Depuis qu'il a été annoncé dans la **note de service 2007: SB01**, le modèle d'analyse financière des immobilisations est utilisé par le Ministère et mis à jour et validé par les conseils et le Ministère. Ce modèle permet de suivre une démarche constante pour examiner la situation financière actuelle et proposée d'un conseil en matière d'immobilisations. Il fournit un tableau de la situation financière actuelle de chaque conseil en ce qui concerne les projets d'immobilisations entrepris ainsi que de sa capacité de contracter de nouvelles dettes pour des projets planifiés. À ce titre, il constitue un outil important pour l'analyse et l'approbation de nouveaux transferts à partir des réserves pour immobilisations.

Au début de 2010, nous publierons à l'intention de tous les conseils scolaires une nouvelle version du modèle et un guide d'utilisation. Ce modèle contiendra d'avance les données actuelles du modèle de chaque conseil. Votre analyste des immobilisations et votre agente ou agent des finances devront réviser les données téléchargées d'avance afin d'en confirmer l'exhaustivité et l'exactitude et d'effectuer les changements nécessaires. Le modèle vous sera par la suite envoyé pour votre révision. Le Ministère s'attend à ce que la transition entre le modèle actuel et la nouvelle version s'effectue sans problème et exige un travail minimal.

Projections d'effectifs

Jusqu'à avis contraire, le Ministère n'acceptera pas de révision de projections d'effectifs au sein du modèle d'analyse financière des immobilisations de la part des conseils scolaires en raison du processus d'évaluation présentement en cours du modèle de financement basé sur les nouvelles places élèves (NPÉ). En raison de ce processus d'évaluation, il est nécessaire pour le Ministère de geler les changements projetés aux

revenus en nouvelles places élèves futurs qui sont directement impactés par une modification de ces projections d'effectifs. Conséquemment, tous les nouveaux transferts de réserves reposant sur les revenus en nouvelles places élèves des conseils scolaires seront basé sur les projections d'effectifs existantes ayant été soumises par le conseil scolaire au sein de la version la plus récente du modèle d'analyse financière des immobilisations.

4. Mise à jour du Système d'inventaire des installations scolaires (SIIS)

Le Ministère remanie le SIIS depuis 2008. Même si la conceptualisation du SIIS 2.0 est encore en cours, de concert avec un groupe de travail (composé de représentants de six conseils scolaires et de trois comités différents de l'Ontario Association of School Business Officials, le Ministère est en train d'établir une vision, les besoins détaillés et la configuration requise pour la future application.

Pour la première étape de la mise en œuvre du SIIS 2.0, le Ministère a lancé une nouvelle version du SIIS le 23 novembre 2009. Les nouvelles fonctions techniques et opérationnelles suivantes ont été incluses dans cette nouvelle version :

- Un protocole de sécurité accrue assurée par des technologies de pointe (chaque page est protégée par un jeton codé) ;
- Une nouvelle mise en page qui accroît la zone de travail de l'utilisateur et améliore la navigation ;
- Plusieurs améliorations opérationnelles comme :
 - Des améliorations liées aux installations :
 - Dont une capacité de recherche, de création de requêtes personnalisées et de filtrage des données sur les installations en plus de la capacité de créer une vue par défaut ;
 - Dont la capacité de trier et de paginer pour l'ensemble des données sur les installations ce qui permet aux usagers de faire un tri par colonnes et de préciser combien d'enregistrements à visualiser par page ;
 - Dont la capacité d'exporter vers Excel l'ensemble des données sur les installations en appliquant n'importe quel critère de recherche ou de tri (y compris les résultats des requêtes personnalisées, les recherches favorites ou l'écran par défaut) ;
 - Dont l'ajout et la mise à jour d'installations (nouvel agencement fondé sur des onglets) ;
 - Dont la capacité de visualiser en temps réel change la capacité d'un local quand son utilisation est modifiée ;
 - Nouvelles capacités d'exportation dans Excel aux niveaux des salles, des salles permanentes et des salles non permanentes (niveaux des installations et des conseils) ;
- Validation de la saisie de données ;
 - Vérifie l'exactitude de toutes les saisies et précise clairement dans un message ce qui est erroné et comment le corriger ;
- Suppression de la section « Installations » du plan d'immobilisations et ajout de la fonction liée à l'intégration du SIG dans le module « Installations » du SIIS ;
- Guide d'utilisation en ligne en format Pdf.

Grâce à ces perfectionnements, le Ministère offre une application de haute qualité et améliore l'expérience des utilisateurs. Ces changements permettront de mieux comprendre les fonctions et le potentiel du SIIS.

Pour aider les utilisateurs, un guide d'utilisation se trouve à : http://tpfr.edu.gov.on.ca/Capital%20Programs%20Branch/091116_SFI_%20P2.0_User_Manua_FR.pdf ainsi que dans la section « Quoi de neuf » dans les documents classés par date.

Le SIIS étant un système dynamique, il repose sur des données à jour et exactes. Voici l'échéancier à suivre pour le mettre à jour :

Sections	Échéancier des mises à jour
Détails sur les installations :	En permanence
Détails sur les salles/ Sommaire :	En permanence, mais la mise à jour de l'automne refléterait toute l'année scolaire
SBP permanente/Âge :	
SBP non permanente/Âge :	
Projets financés :	En permanence, mais devraient s'aligner sur les renseignements approuvés dans le modèle d'analyse financière des immobilisations
Prévisions de l'effectif :	Au moins une fois par an – Fin février
Plan d'immobilisations :	À la demande du Ministère

Quoique la liste ne soit pas complète, ces sections occupent une place centrale dans le SIIS et devraient être tenues à jour périodiquement avec précision.

5. Règlement de l'Ontario 444/98 « Aliénation de biens immeubles excédentaires »

Quand un bien ou une partie d'un bien est déclaré excédentaire pour les besoins du conseil scolaire et que la mise en vente ou en location est annoncée, il faut suivre le Règlement de l'Ontario 444/98.

À la fin de la période d'annonce (90 jours), si le conseil scolaire ne reçoit aucune offre et décide d'aliéner le bien ou de le louer sur le marché privé, il doit obtenir l'approbation de la ministre. Pour demander cette approbation, veuillez envoyer par courrier électronique à votre analyste des immobilisations les lettres envoyées à chaque organisme ainsi que les réponses de ceux-ci auxquels l'annonce du bien excédentaire a été transmise.

Veuillez allouer approximativement 3 semaines pour le traitement de ces demandes.

6. Démolition d'une installation scolaire – Rappel

Si le conseil décide de démolir une installation, même s'il a obtenu des fonds pour reconstruire une école, il doit obtenir l'approbation de la ministre comme le prévoit le paragraphe 194(4) de la *Loi sur l'éducation*. Pour demander cette approbation, veuillez envoyer les renseignements suivants par courrier électronique à votre analyste des immobilisations :

- Le numéro d'identification du SIIS et le nom de l'installation scolaire à démolir entièrement ou partiellement.

- La portée du projet et la raison de la démolition.
- L'âge et la taille de la partie à démolir.
- Les coûts de cette démolition et les sources de revenus pour les couvrir.

Veuillez allouer approximativement 3 semaines pour le traitement de ces demandes.

7. Site Web public du ministère de l'Énergie et de l'Infrastructure sur « La revitalisation de l'infrastructure de l'Ontario »

Le ministère de l'Énergie et de l'Infrastructure (MEI) a lancé le site Web « Revitalisation de l'infrastructure de l'Ontario » qui renseigne la population de l'Ontario sur les projets d'infrastructure menés dans leur collectivité et sur les projets de production d'énergie durable qui assurent l'avenir de la province. À l'heure actuelle, les projets indiqués sur le site Web sont ceux qui ont reçu du financement fédéral-provincial pour stimuler l'économie, mais au cours des prochains mois, le site comprendra beaucoup plus d'informations sur l'évolution des dépenses dans l'infrastructure de la province. Le site se trouve à <http://www.infrastructureapp.mei.gov.on.ca/fr/default.asp?>.

Ultérieurement, le Ministre apportera un complément aux renseignements qui seront affichés sur le site Web du MEI « Revitalisation de l'infrastructure de l'Ontario » ainsi que sur la méthode utilisée pour les mises à jour trimestrielles de ces renseignements. Il est fort probable que les informations de base destinées à ce site Web proviendront du modèle d'analyse financière des immobilisations de vos conseils et du SIIS. Nous encourageons donc tous les conseils à tenir ces deux outils à jour car certains des renseignements qu'ils contiennent seront rendus publics.

8. Programme d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable

Efficacité énergétique

Les conseils ont reçu leurs allocations au titre de l'efficacité énergétique pour l'année 2009-2010, en particulier pour l'efficacité opérationnelle et la réfection d'éléments importants. Il convient de rappeler qu'ils ne recevront **pas** les allocations de 2010-2011 tant qu'ils n'auront pas accompli ce qui suit :

- Remplir le formulaire figurant dans l'annexe A de la **note de service 2009: SB19** concernant l'utilisation des fonds liés à l'efficacité opérationnelle (petits dispositifs) avant le **31 janvier 2010** et l'envoyer à bsb.gpl@ontario.ca ;
- Indiquer dans ReCAPP les projets d'efficacité énergétique approuvés, actifs ou terminés correspondant à la totalité de leur allocation de 2009-2010 pour l'efficacité opérationnelle et la réfection d'éléments importants ;
- Indiquer dans ReCAPP l'achèvement de projets dont les coûts représentent au moins 70 p. 100 de leur allocation de 2009-2010.

La date limite pour répondre à ces exigences est le 15 décembre 2010 afin de pouvoir recevoir la totalité des allocations pour 2010-2011 en février 2011. Le Ministère ne pourra pas verser le financement de ces projets après l'exercice 2010-2011. Les conseils devraient nous informer par courriel à bsb.gpl@ontario.ca lorsqu'ils auront répondu à toutes ces exigences.

Énergie renouvelable

À la suite de la **note de service 2009: SB31**, intitulée « Financement de projets d'énergie renouvelable pour les écoles », les conseils scolaires ont présenté des demandes pour les 50 millions de dollars disponibles pour des projets d'énergie solaire, géothermique et éolienne. Dans le cadre de ce programme, ceux qui ont présenté des projets urgents avant la première échéance du 15 septembre 2009 ont reçu une réponse. Les propositions ont été approuvées sous condition ou refusées ou la décision a été repoussée.

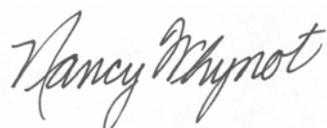
Le Ministère examine actuellement les propositions présentées ayant été repoussées ainsi que celle ayant été soumises avant l'échéance du 31 octobre 2009. Le gouvernement est en train d'élaborer le processus d'approvisionnement et effectuera une pré-qualification des fournisseurs. À noter que les conseils qui présentent une proposition visant un produit particulier ne pourront pas acquérir ce produit s'il n'est pas fourni par un fournisseur qualifié. Nous fournirons aux conseils des renseignements sur le processus d'approvisionnement. N'oubliez pas que les fonds relatifs à ce programme ne seront pas versés avant le mois d'avril 2010 au plus tôt.

9. Contacts

Veuillez communiquer avec l'analyste des immobilisations du Ministère responsable de votre conseil (voir l'annexe B) si vous avez des questions.

Je vous remercie de votre collaboration.

La directrice,

A handwritten signature in cursive script that reads "Nancy Whynot".

Nancy Whynot
Direction des programmes d'immobilisations

ANNEXE – Résumé des nouvelles mesures de reddition de comptes

Phase préalable à la conception

- A) Remplir le *Gabarit de définition des espaces dans les installations scolaires*, ce qui constitue la première étape de l'approbation de nouvelles écoles et des ajouts ou aménagements majeurs qui coûtent plus de la moitié de la valeur de l'école existante.

Documentation à remettre : Gabarit de définition des espaces dans les installations scolaires en format Microsoft Excel – Se trouve à : http://tpfr.edu.gov.on.ca/CapitalPrograms_FR.htm.

Méthode de transmission : Par courrier électronique direct à l'analyste des immobilisations de votre conseil.

Délai de réponse du Ministère : Environ 4 semaines si le dossier présenté est complet.

- B) Nomination d'un gestionnaire de projet (employé interne ou ressource externe) pour chaque projet d'immobilisations. Cette personne aura la responsabilité de surveiller le budget et les échéances du projet, de veiller à ce que des processus soient en place pour, par exemple, les demandes de changements et d'autres approbations internes, et d'assurer la liaison entre le conseil scolaire et le ministère de l'Éducation.

Documentation à remettre : Coordonnées du gestionnaire de projet

Méthode de transmission : Par courrier électronique direct à l'analyste des immobilisations de votre conseil ainsi qu'à leur gérant.

Délai de réponse du Ministère : s.o.

Phase préalable à l'appel d'offres

- A) Avant de lancer un appel d'offres pour le projet, le conseil doit retenir les services d'un consultant en coûts qui aura pour tâche d'examiner le concept, de fournir une analyse des coûts et des conseils objectifs, et de présenter au conseil scolaire un rapport sur les options pour avoir l'assurance que les dépenses en immobilisations proposées respectent le budget approuvé.

Documentation à remettre : Lettre d'un cadre supérieur du conseil confirmant que le devis fourni par le consultant en coûts respecte le budget approuvé. Ce message devrait inclure un résumé en format pdf.

Méthode de transmission : Par courrier électronique direct à l'analyste des immobilisations de votre conseil ainsi qu'à leur gérant.

Délai de réponse du Ministère : s.o.

- B) Les conseils scolaires doivent continuer à obtenir l'approbation de la ministre pour transférer des fonds de leurs réserves afin de lancer un appel d'offres pour une nouvelle école, un ajout ou un des rénovations majeures.

Documentation à remettre : Une demande de transfert de fonds des réserves.

Méthode de transmission : Par courrier électronique direct à l'analyste des immobilisations de votre conseil ainsi qu'à leur gérant.

Délai de réponse du Ministère : Environ 4 semaines si le dossier présenté est complet.

Suite à l'appel d'offres

- A) Les conseils scolaires doivent continuer à veiller à ce que le montant proposé dans les offres concorde avec le montant du transfert des réserves approuvé avant l'appel d'offres, et, si le montant proposé dans les offres excède le montant approuvé, ils doivent indiquer une source de financement pour couvrir l'excédent et obtenir une approbation supplémentaire pour faire transférer des fonds des réserves correspondant à ce montant avant de pouvoir accorder un contrat.

Documentation à remettre : Une demande supplémentaire de transfert de fonds des réserves (si nécessaire).

Méthode de transmission : Par courrier électronique direct à l'analyste des immobilisations de votre conseil ainsi qu'à leur gérant.

Délai de réponse du Ministère : De 4 à 6 semaines

ANNEXE B – Analystes financiers des conseils scolaires

Conseil scolaire	Analyste	Téléphone	Courriel
Algoma DSB	Daniel Castaldo	416-325-2022	Daniel.Castaldo@ontario.ca
Algonquin and Lakeshore CDSB	Hemwanti Dobbs	416-326-9445	Hemwanti.Dobbs@ontario.ca
Avon Maitland DSB	Michael Wasylyk	416-326-9924	Michael.Wasylyk@ontario.ca
Bluewater DSB	Mersad Fard	416-325-2018	Mersad.Fard@ontario.ca
Brant Haldimand Norfolk CDSB	Michael Wasylyk	416-326-9924	Michael.Wasylyk@ontario.ca
Bruce-Grey CDSB	Mersad Fard	416-325-2018	Mersad.Fard@ontario.ca
CDSB of Eastern Ontario	Cameron Whitehead	416-325-4297	Cameron.Whitehead@ontario.ca
CÉCLF du Centre-Est	Alexandre Beaudin	416-212-4818	Alexandre.Beaudin@ontario.ca
CÉP de l'Est de l'Ontario	Alexandre Beaudin	416-212-4818	Alexandre.Beaudin@ontario.ca
CSC du Nouvel-Ontario	Alexandre Beaudin	416-212-4818	Alexandre.Beaudin@ontario.ca
CSC Franco-Nord	Alexandre Beaudin	416-212-4818	Alexandre.Beaudin@ontario.ca
CSCD des Grandes-Rivières	Alexandre Beaudin	416-212-4818	Alexandre.Beaudin@ontario.ca
CSD du Centre-Sud-Ouest	Alexandre Beaudin	416-212-4818	Alexandre.Beaudin@ontario.ca
CSDC Centre-Sud	Alexandre Beaudin	416-212-4818	Alexandre.Beaudin@ontario.ca
CSDC de l'Est Ontarien	Alexandre Beaudin	416-212-4818	Alexandre.Beaudin@ontario.ca
CSDC des Aurores boréales	Alexandre Beaudin	416-212-4818	Alexandre.Beaudin@ontario.ca
CSDÉC du Sud-Ouest	Alexandre Beaudin	416-212-4818	Alexandre.Beaudin@ontario.ca
CSP du Grand Nord de l'Ontario	Alexandre Beaudin	416-212-4818	Alexandre.Beaudin@ontario.ca
CSP du Nord-Est de l'Ontario	Alexandre Beaudin	416-212-4818	Alexandre.Beaudin@ontario.ca
DSB of Niagara	Patrizia Del Riccio	416-326-9667	Patrizia.DelRiccio@ontario.ca
DSB Ontario North East	Daniel Castaldo	416-325-2022	Daniel.Castaldo@ontario.ca
Dufferin-Peel CDSB	Diamond Tsui	416-325-2017	Diamond.Tsui@ontario.ca
Durham CDSB	Hemwanti Dobbs	416-326-9445	Hemwanti.Dobbs@ontario.ca
Durham DSB	Hemwanti Dobbs	416-326-9445	Hemwanti.Dobbs@ontario.ca
Grand Erie DSB	Michael Wasylyk	416-326-9924	Michael.Wasylyk@ontario.ca
Greater Essex DSB	Diamond Tsui	416-325-2017	Diamond.Tsui@ontario.ca
Halton CDSB	Mersad Fard	416-325-2018	Mersad.Fard@ontario.ca
Halton DSB	Mersad Fard	416-325-2018	Mersad.Fard@ontario.ca
Hamilton-Wentworth CDSB	Patrizia Del Riccio	416-326-9667	Patrizia.DelRiccio@ontario.ca
Hamilton-Wentworth DSB	Patrizia Del Riccio	416-326-9667	Patrizia.DelRiccio@ontario.ca
Hastings and Prince Edward DSB	Hemwanti Dobbs	416-326-9445	Hemwanti.Dobbs@ontario.ca
Huron-Perth CDSB	Michael Wasylyk	416-326-9924	Michael.Wasylyk@ontario.ca
Huron-Superior CDSB	Daniel Castaldo	416-325-2022	Daniel.Castaldo@ontario.ca
Kawartha Pine Ridge DSB	Hemwanti Dobbs	416-326-9445	Hemwanti.Dobbs@ontario.ca
Keewatin-Patricia DBS	Catherine Morris	416-326-9932	Catherine.Morris@ontario.ca
Kenora CDSB	Catherine Morris	416-326-9932	Catherine.Morris@ontario.ca
Lakehead DSB	Catherine Morris	416-326-9932	Catherine.Morris@ontario.ca
Lambton Kent DSB	Diamond Tsui	416-325-2017	Diamond.Tsui@ontario.ca
Limestone DSB	Hemwanti Dobbs	416-326-9445	Hemwanti.Dobbs@ontario.ca
London DCSB	Michael Wasylyk	416-326-9924	Michael.Wasylyk@ontario.ca
Near North DSB	Daniel Castaldo	416-325-2022	Daniel.Castaldo@ontario.ca
Niagara CDSB	Patrizia Del Riccio	416-326-9667	Patrizia.DelRiccio@ontario.ca
Nipissing Parry Sound CDSB	Daniel Castaldo	416-325-2022	Daniel.Castaldo@ontario.ca
Northeastern CDSB	Daniel Castaldo	416-325-2022	Daniel.Castaldo@ontario.ca
Northwest CDSB	Catherine Morris	416-326-9932	Catherine.Morris@ontario.ca
Ottawa CSB	Cameron Whitehead	416-325-4297	Cameron.Whitehead@ontario.ca

Ottawa-Carleton DSB	Cameron Whitehead	416-325-4297	Cameron.Whitehead@ontario.ca
Conseil scolaire	Analyste	Téléphone	Courriel
Peel DSB	Diamond Tsui	416-325-2017	Diamond.Tsui@ontario.ca
Peterborough VNCCDSB	Hemwanti Dobbs	416-326-9445	Hemwanti.Dobbs@ontario.ca
Rainbow DSB	Catherine Morris	416-326-9932	Catherine.Morris@ontario.ca
Rainy River DSB	Catherine Morris	416-326-9932	Catherine.Morris@ontario.ca
Renfrew County CDSB	Cameron Whitehead	416-325-4297	Cameron.Whitehead@ontario.ca
Renfrew County DSB	Cameron Whitehead	416-325-4297	Cameron.Whitehead@ontario.ca
Simcoe County DSB	Paul Bloye	416-325-8589	Paul.Bloye@ontario.ca
Simcoe Muskoka CDSB	Paul Bloye	416-325-8589	Paul.Bloye@ontario.ca
St. Clair CDBS	Diamond Tsui	416-325-2017	Diamond.Tsui@ontario.ca
Sudbury CDSB	Catherine Morris	416-326-9932	Catherine.Morris@ontario.ca
Superior North	Catherine Morris	416-326-9932	Catherine.Morris@ontario.ca
Superior-Greenstone DSB	Catherine Morris	416-326-9932	Catherine.Morris@ontario.ca
Thames Valley DSB	Michael Wasyluk	416-326-9924	Michael.Wasyluk@ontario.ca
Thunder Bay CDSB	Catherine Morris	416-326-9932	Catherine.Morris@ontario.ca
Toronto CDSB	Sarosh Yousuf	416-325-9796	Sarosh.Yousuf@ontario.ca
Toronto DSB	Sarosh Yousuf	416-325-9796	Sarosh.Yousuf@ontario.ca
Trillium Lakeland DSB	Hemwanti Dobbs	416-326-9445	Hemwanti.Dobbs@ontario.ca
Upper Canada DSB	Cameron Whitehead	416-325-4297	Cameron.Whitehead@ontario.ca
Upper Grand	Mersad Fard	416-325-2018	Mersad.Fard@ontario.ca
Waterloo CDSB	Patrizia Del Riccio	416-326-9667	Patrizia.DelRiccio@ontario.ca
Waterloo Region DSB	Patrizia Del Riccio	416-326-9667	Patrizia.DelRiccio@ontario.ca
Wellington CDSB	Mersad Fard	416-325-2018	Mersad.Fard@ontario.ca
Windsor-Essex CDSB	Diamond Tsui	416-325-2017	Diamond.Tsui@ontario.ca
York CDSB	Paul Bloye	416-325-8589	Paul.Bloye@ontario.ca
York Region DSB	Paul Bloye	416-325-8589	Paul.Bloye@ontario.ca

Veillez noter que nous avons réassigné certains conseils scolaires à de nouveaux analystes afin de refléter l'ajout de nouveaux membres à notre équipe. Au cours des prochains mois, nous effectuerons le transfert des conseils scolaires de leur présent analyste au nouvel analyste tel que présenté au sein de la liste ci-dessus.